

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Septembre 1875.

## Chronique générale.

Il ne faut pas que le calme prolongé dont nous jouissons devienne de l'inertie pour les conservateurs. Les radicaux, eux, ne s'endorment pas et organisent partout des comités en vue des doubles élections générales. Aussitôt que la saison des bains de mer, des eaux et des voyages sera terminée, les divers groupes conservateurs ne devront pas attendre le retour de l'Assemblée à Versailles pour négocier un accord et trouver un terrain commun d'action électorale. La révision sera évidemment le premier article de cette entente. Elle est d'autant plus nécessaire, dans un délai assez rapproché, que toutes les gauches préparent une campagne afin d'enlever le vote de la dissolution dès le mois de novembre. Ne nous exposons pas à être surpris. La situation est tout au moins aussi grave qu'en 1874.

Aujourd'hui, comme au lendemain de nos désastres, les républicains et les radicaux sont le parti anti-national. Nous en avons la preuve éclatante dans la polémique acharnée de la République française et du Rappel contre la liberté des institutions catholiques.

Le journal du citoyen Gambetta cite avec complaisance les quelques journaux anglais qui applaudissent à sa polémique contre les Clericaux et les Jésuites... mais la République française a bien soin de ne pas souffler mot de tous les journaux de M. de Bismark qui reproduisent avec empressement et admiration tous les articles de la feuille républicaine contre la liberté des institutions catholiques. Il est donc bien vrai que ces républicains et ces radicaux sont le parti anti-national, le parti de M. de Bismark... Ne l'oublions pas dans les prochaines élections générales.

Il paraît que l'affaire du Pays n'est pas encore terminée ; la correspondance Havas adresse aux feuilles de province les renseignements suivants :

« Au conseil des ministres, la question de la suspension administrative du Pays a été agitée. Contre cette mesure, M. Dufaure a fait valoir plusieurs sortes d'arguments. Il a d'abord dit que l'application de la loi sur l'état de siège voulait plus de rapidité, et qu'une suspension ne pouvait guère être décidée après quarante-huit heures de délibération. Il a ensuite fait valoir qu'il ne fallait pas désintéresser le jury aussi entièrement qu'on le fait des questions de presse, ni trop répandre le bruit qu'il était systématiquement indulgent pour les journaliers.

« M. Dufaure a ajouté qu'il était préférable de saisir le jury chaque fois qu'on avait affaire à un délit matériel, tangible. Suivant M. Dufaure, c'est le cas ici, d'autant mieux qu'il se mêle au délit des explications et des atténuations qui créent des questions de fait sur lesquelles un jury est seul vraiment compétent. Il paraît donc qu'une instruction judiciaire sera commencée ou l'est déjà contre le Pays et son rédacteur en chef, auteur et signataire de l'article incriminé. »

D'autre part, si nous en croyons le Courrier de France, un grand nombre de députés auraient écrit à M. le duc d'Audiffret-Pasquier pour l'inviter à prendre en main « la défense des droits de l'Assemblée nationale. »

Une des premières besognes qui attendent l'Assemblée est l'apurement des comptes des cinq premiers mois de la fantaisie gestion du gouvernement du 4 septembre.

La cour des comptes n'a pas mis moins de quatre années pour se retrouver un peu dans les dédales et les labyrinthes de cette comptabilité aussi patriotique qu'embrouillée.

Le maréchal de Mac-Mahon passera, le 26 de ce mois, la revue du 3<sup>e</sup> corps d'armée, à Vernon, où toutes les troupes viendront se réunir après les grandes manœuvres. Il est probable que le maréchal et le ministre de la guerre assisteront aux opérations pendant les journées des 24, 25 et 26. On parle aussi de la présence aux manœuvres du maréchal Canrobert et du général René, qui commande l'Ecole d'artillerie de Versailles.

Parmi les réservistes du 3<sup>e</sup> corps, on compte deux sous-préfets, plusieurs maires et le précepteur des enfants du maréchal de Mac-Mahon.

Les journaux parlent beaucoup depuis quelques jours de la terre de La Forêt, où le maréchal de Mac-Mahon va chaque année faire l'ouverture de la chasse. Donnons donc quelques renseignements sur cette magnifique propriété.

Elle est située dans la commune de Montcresson, arrondissement de Montargis, dont elle est éloignée d'environ vingt-cinq kilomètres. On s'y rend par la ligne du Bourbonnais, et on descend à la station de Vernisson, d'où l'on gagne La Forêt en voiture. Le château n'offre rien de particulier, mais il est entouré de quatre cents hectares de terres, parmi lesquels de magnifiques bois très-giboyeux.

C'est à M<sup>me</sup> la duchesse de Castries, mère de la duchesse de Magenta, qu'appartient le domaine. Parmi les personnes qui y sont toujours invitées au moment de la saison des chasses, citons les comtes de Villeneuve, de Bresse, de Nevelée, le marquis Amelot de Chaillou, les vicomtes de Salles, de la Fare, de Cormenin, etc., etc.

Dernier détail : le château est relié par un fil télégraphique direct avec le palais de l'Élysée.

Le Siècle donne les détails suivants sur la manifestation qui a eu lieu dimanche en l'honneur de M. Thiers :

« Nous avons dit que la colonie française avait frété un bateau pour aller à Ouchy complimenter M. Thiers et lui remettre un souvenir de son voyage en Suisse. Il y avait environ 1,200 personnes venues de Genève, Lausanne, Vevey, Nyon. Trente délégués environ ont pu entrer dans le salon de M. Thiers. Ils ont été présentés par M. Joussemandot, ancien préfet de la Marne, aujourd'hui professeur à l'université de Genève.

« M. Hilaire a pris la parole, au nom de la députation de Genève, et M. Lacresson-

nière au nom de la députation de Lausanne. M. Thiers a répondu avec émotion et cordialité. « Il ne faut pas parler d'injustice ni d'ingratitude. L'immense majorité du pays lui témoigne des sentiments dont il est à la fois reconnaissant et fier. » Nos compatriotes ont remis à M. Thiers une coupe en argent, haute d'environ 30 centimètres, portant, d'un côté, l'inscription suivante : A M. Thiers, le libérateur du territoire, la colonie française de Genève, et, de l'autre, le chiffre de M. Thiers, incrusté en or.

« Il y avait dans le cortège un grand nombre de dames, qui ont remis de magnifiques bouquets à M<sup>me</sup> Thiers et à M<sup>le</sup> Doste.

« Cette manifestation a produit une grande impression sur les étrangers présents à l'hôtel et sur de nombreux habitants d'Ouchy et de Lausanne, qui se pressaient dans les jardins et sur les berges. Les cris de « Vive M. Thiers ! vive le libérateur du territoire ! vive la République française ! » ont retenti de toutes parts. »

Le Siècle termine son récit sur un ton élégiaque ; il attend avec résignation les injures contre l'ex-président de la République, que cette marque d'estime et cet hommage rendu à un grand citoyen ne manquent pas d'arracher une fois de plus aux journalistes de l'ordre moral.

Serait-ce une injure que de rappeler que l'ex-préfet des Pyrénées-Orientales et de la Marne, en s'expatriant et en se faisant « professeur à l'Université de Genève, » a voulu échapper à certaines responsabilités que lui avaient values ses actes préfectoraux ?

Serait-ce aussi une « injure » que de demander à la feuille de M. Jules Simon de nous dire s'il n'y avait pas, parmi les « 1,200 personnes venues de Genève, Lausanne, Vevey, Nyon, » et même parmi « les trente délégués qui ont pu entrer dans le salon de M. Thiers, » certains communards réfugiés à Genève ?

Il n'y a pas d'injures plus cruelles que « les marques d'estime et les hommages » de personnages de cette espèce.

N'est-ce pas encore un symptôme rassurant « pour le pays et pour l'Europe ? »

Quelles réflexions et quels pronostics la vue de ce cortège de républicains français et cosmopolites doit-elle inspirer au prince Gortschakoff, avec qui l'ancien président, s'il faut du moins s'en rapporter aux insinuations de ses journaux, doit conférer, pendant son séjour en Suisse, sur les grandes questions internationales !

Voici les détails que nous apporte le Petit Marseillais sur la réunion privée qui devait avoir lieu à Marseille et qui a été empêchée par ordre de l'autorité militaire :

« Une réunion privée devait avoir lieu dimanche, dans laquelle, ainsi que nous l'avons annoncé, M. Naquet, député de Vaucluse, avait promis de prendre la parole.

« Le local choisi était une salle du café des Basses-Alpes, situé chemin de Toulon, 431, à Mompenti. Quatre cents invitations environ avaient été lancées, pour huit heures et demie très-précises du soir.

« A l'heure indiquée, un certain nombre de personnes se trouvaient déjà à l'endroit désigné, lorsque M. le commissaire central, suivi de plusieurs commissaires de police, s'est présenté, et, au nom de la loi, a demandé à pénétrer dans la salle de la réunion. Là, il a invité, en vertu de l'état de siège, les

assistants à se retirer, ce qui s'est effectué immédiatement sans désordre et sans bruit.

« M. Naquet n'était pas encore là au moment où l'évacuation s'opérait. A son arrivée, il a pu voir se disperser ses auditeurs, dont l'un, sans doute pour manifester ses regrets, a cru devoir crier : « Vive le citoyen Naquet ! »

« Plusieurs membres de la députation des Bouches-du-Rhône et du conseil général étaient présents. Nous devons leur rendre cette justice qu'ils n'ont cessé de conseiller le calme et l'obéissance à l'autorité.

« M. Naquet était accompagné de M. Saint-Martin, membre du conseil général de Vaucluse. Il n'a pas tardé à se retirer et à rentrer en ville, où il loge à l'hôtel Beauvau.

« Un certain nombre d'agents de police, après avoir momentanément fait fermer le café des Basses-Alpes, ont fait circuler les groupes qui se formaient dans cet établissement, ce qui s'est opéré sans résistance.

« M. Bouchet, député, qui causait dans la rue avec une personne, a refusé seul de s'éloigner en se disant député inviolable. Il n'a, du reste, pas longtemps profité de son inviolabilité, car il a rejoint M. Naquet un instant après. »

## On lit dans l'Univers :

Il y a quelques jours, un individu se disant chargé d'une mission par don Carlos, s'est présenté dans nos bureaux, et à force de mensonges et de supercheries est parvenu à obtenir une lettre de recommandation de l'un de nos collaborateurs. Nous apprenons aujourd'hui de diverses sources que cet individu, qui n'est chargé d'aucune mission, abuse des références dont il est porteur pour se faire donner de l'argent. Nous prions toutes les personnes qui recevraient sa visite de se mettre en garde.

Le montant des souscriptions en faveur des inondés s'élève à la somme de 23 millions 45,647 fr. 35 centimes.

L'étranger a souscrit près d'un million et demi, se décomposant ainsi :

700,000 fr. pour l'Angleterre.  
300,000 fr. pour la Suisse.  
200,000 fr. pour l'Alsace-Lorraine.  
300,000 fr. par divers.

Dix entrepreneurs du département de l'Indre, qui avaient soumissionné pour les travaux de l'abattoir de Châteauneuf, viennent d'être condamnés à l'emprisonnement et à l'amende, sous la prévention d'entente commune sur le rabais à effectuer.

## Le fils d'Abd-el-Kader est arrivé à Paris.

Il vient pour faire imprimer en français un ouvrage qu'il vient de publier en arabe, et qui est une étude sur les chevaux africains.

## LES PLUS COUPABLES

NE SONT PAS TOUJOURS CEUX QUE L'ON ARRÊTE, JUGE, CONDAMNE, EXÉCUTE.

Le plus grand crime dont l'homme puisse se rendre coupable envers ses semblables est de leur enlever la foi, l'espérance, de détruire en eux ces croyances religieuses qui les maintiennent dans la bonne voie, qui les fortifient dans l'adversité et qui leur donnent l'énergie, la force nécessaires pour pouvoir supporter les calamités, les misères de ce

monde, lutter avec avantage contre ces funestes penchants, ces mauvaises passions qui, à défaut de ces précieuses croyances, les entraînent tôt ou tard dans l'abîme du vice.

Eh bien ! *libres-penseurs*, c'est ce que vous faites chaque jour en cherchant à saper les fondements du catholicisme, à démolir cet édifice indestructible que depuis dix-huit siècles les pères de l'Eglise et leurs dignes successeurs ont eu tant de peine à fonder, à sauvegarder, à défendre contre toutes vos tentatives, vos attaques incessantes.

Hélas ! oui, c'est ce que vous faites impunément par vos discours, vos livres, vos journaux, depuis cinquante ans sur-tout.

Comparez donc devant le tribunal de l'opinion publique et répondez, si vous l'osez, à cette question brûlante que Dieu vous adresse par l'organe de l'un de ses magistrats :

Celui qui vole, empoisonne, assassine ses semblables, est-il plus coupable que celui qui leur enlève, par la parole ou par la plume, toute croyance en la divinité, toute espérance d'obtenir une vie meilleure et de revoir un jour les siens aux pieds de l'Eternel ?

Oh ! non, certes, et le plus coupable des deux, c'est vous. Oui, vous ; car après leur avoir ravi les précieuses croyances qu'ils possédaient et qui leur rendaient l'existence supportable, parfois même agréable ; après avoir empoisonné leur moral par les pernicieuses doctrines dont votre presse est infectée, vous les jetez dans un découragement, un désespoir tels que la vie leur devenant intolérable ils ont plus que jamais recours au suicide et meurent comme des brutes.

Tels sont, *libres-penseurs*, les crimes que vous avez commis, que vous commettez quotidiennement.

Qu'advient-il alors ? Que les classes pauvres et peu éclairées, auxquelles vous répétez sans cesse qu'il n'y a pas de Dieu, pas d'autre vie, et dès lors pas plus de châtiments à redouter que de récompenses à espérer dans un autre monde, finissent par vous croire, deviennent athées, vivent comme des païens, se font voleurs, assassins, incendiaires, sans scrupule comme sans crainte de la justice divine et sans grand souci de la justice humaine, dont les plus fins, les plus adroits espèrent toujours pouvoir tromper la clairvoyance.

Quant aux classes aisées, éclairées ou qui croient l'être, vous parvenez, par les mêmes moyens, à détruire en elles toutes croyances religieuses, et les incrédules que vous faites, les athées que vous façonnez à votre image, se livrant avec ardeur à toutes les jouissances de la vie, se plongeant avec frénésie dans la fange nauséabonde du matérialisme, ou, comme le rat de la fable, se renferment dans un égoïsme absolu qui dessèche leur cœur, paralyse leurs meilleurs sentiments et les rend insensibles à toutes les infortunes, aveugles pour toutes les merveilles du créateur, et sourds pour toutes ces grandes vérités que nos orateurs de la chaire bien vainement s'efforcent à leur faire comprendre.

Hélas ! oui, voilà le triste résultat de vos funestes doctrines passées, présentes et futures, dont la source impure abreuve, éni-vre la plupart de ceux qui vous écoutent ou vous lisent, prédisposés qu'ils sont d'ailleurs à suivre vos conseils, sinon votre exemple. P.-D.

## Etranger.

### PROVINCES DANUBIENNES.

Le *Times* est d'avis que le résultat de la présente insurrection de l'Herzégovine dépend de l'attitude que prendront la Serbie et le Monténégro.

Le *Standard* est convaincu que la révolte est maintenant en voie d'être réprimée.

On écrit de Vienne, le 5 septembre :

« Le bruit avait couru à Vienne, de dissentiments qui commençaient à poindre entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, relativement aux questions soulevées par l'insurrection de l'Herzégovine. On disait les deux puissances en garde l'une contre l'autre, et l'on paraissait craindre que les rapports qui existent depuis trois ans ne fussent gravement compromis. Les officieux opposent à ces rumeurs un démenti formel :

rien, d'après eux, ne serait changé dans la situation. »

Il pourrait cependant surgir tel incident prévu ou imprévu qui modifierait d'une manière considérable ces espérances et rompit peut-être, ou, du moins, altérerait l'accord dont il vient d'être parlé.

Ce mouvement des insurgés vers la frontière serbe, où les troupes turques devaient fatalement être attirées, aura probablement pour conséquence quelque conflit entre les Turcs et les Serbes.

Or, on annonce justement que les troupes ottomanes ont franchi la frontière et violé le territoire voisin. Si cette nouvelle se confirme, que va-t-il en résulter ? Belgrade demandera à Constantinople une satisfaction qui, très-certainement, sera repoussée avec hauteur. Un ultimatum s'ensuivra, puis la déclaration de guerre si impatiemment attendue du peuple serbe.

De récentes nouvelles de Belgrade donnent pour certain que rien ne pourra plus contenir ce peuple.

Or, si la guerre éclate, que deviendra l'accord des puissances, notamment l'accord entre l'Autriche-Hongrie et la Russie ? Ce n'est un secret pour personne que des prétentions rivales existent entre le Monténégro, appuyé par l'Autriche, et la Serbie appuyée par la Russie, et que ce sont ces rivalités qui ont amené les derniers échecs subis par l'insurrection. Or, l'organe de M. le comte Andrassy ne craint pas de dire, en le soulignant, que, si la Serbie déclarait la guerre à la Turquie, les troupes austro-hongroises occuperaient militairement la principauté jusqu'au rétablissement de la paix dans les provinces insurgées, en vertu d'un arrangement arrêté d'avance. Cela nous paraît absolument impossible : une occupation de la Serbie, dans les circonstances présentes, n'a pas pu être prévue par les puissances en question, où, si elle l'a été, c'est à des conditions que la feuille officieuse nous semble interpréter d'une façon bien légère. Dans tous les cas, la situation est, au fond, beaucoup plus grave qu'on se l'imagine.

La *Nouvelle Presse libre* du 5 septembre reçoit de Constantinople la nouvelle suivante :

« Serrax-Pacha est muni de pleins pouvoirs très-étendus ; il est même autorisé à accorder une administration autonome à l'Herzégovine. Le sultan prépare un hâtif l'introduction de réformes qui garantiront aux rajahs l'exécution des promesses qui leur seront faites. D'après la même source, le sultan aurait déclaré à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie qu'il épuiserait tous les moyens de concessions et de conciliation ; si cela ne suffisait pas, ce serait à la force de décider. La Porte ottomane arme du reste, comme si elle était à la veille d'une grande guerre. »

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre déposera le 4 novembre, sur le bureau de l'Assemblée nationale, le nouveau projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

D'après ce projet, l'avancement à chaque grade aurait lieu seulement après que le candidat aurait répondu d'une façon satisfaisante à un examen le déclarant apte aux fonctions supérieures. Toutefois les droits de l'ancienneté, pour les grades inférieurs, seraient gardés, en ce sens que l'examen de sous-lieutenant à lieutenant, de lieutenant à capitaine, ne porterait guère que sur l'administration militaire des compagnies, escadrons et batteries.

Les grades supérieurs, y compris celui de chef de bataillon et d'escadron, ne seraient plus donnés qu'au choix.

### LES DEVANCEMENTS D'APPEL.

Le ministre de la guerre a autorisé, cette année, dès le 28 mai, les devancements d'appel pour la classe 1874, et les demandes des intéressés qui étaient auparavant soumises à l'approbation ministérielle ne le sont plus maintenant qu'à celle des généraux subdivisionnaires ; à cet effet, chaque subdivision de région a reçu l'indication de la série des corps où peuvent avoir lieu ces devancements pour ceux des jeunes gens inscrits sur les listes cantonales : les équipages de la

flotte et les troupes d'administration sont les seuls corps pour lesquels existe une limitation numérique.

Comme ce n'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1875 que commencent à courir les cinq années de service actif dues par les appelés de la classe 1874, ceux d'entre eux qui ont devancé l'appel avant cette date ont dû remettre entre les mains des commandants de recrutement une déclaration portant connaissance de cet état de choses ; ces jeunes gens renoncent également par le fait de leur demande au bénéfice éventuel que leur numéro de tirage pourrait leur procurer, lors de la répartition des jeunes soldats dans les divers corps de l'armée, en les faisant comprendre dans la deuxième portion de la première partie des listes cantonales, c'est-à-dire dans la catégorie des hommes n'étant retenus sous les drapeaux que six mois à un an, ayant leur envoi dans la disponibilité ; la rédaction de leur demande doit bien préciser cette renonciation : une fois la distinction faite du contingent en deux portions et la répartition par corps décrétée, les devancements d'appel ne peuvent plus avoir lieu que pour les corps auxquels les appelés sont affectés.

C'est également sous la forme de devancement d'appel que peuvent être incorporés les jeunes gens inscrits dans la deuxième partie des listes du recrutement cantonal, dispensés du service militaire en temps de paix, en vertu de l'article 17 de la loi de 1872, qui demanderaient à renoncer au bénéfice de cette dispense ; ils ont le choix de leur corps sous réserve de l'aptitude physique et du consentement du chef du corps ; toutefois, leur demande ne peut être suivie d'effet que si la classe à laquelle ils appartiennent a encore au moins une année à passer dans l'armée active ; dans ce dernier cas, on procède de la sorte par analogie avec ce qui se passe quand les causes de dispense viennent à cesser pour les inscrits soutiens de famille ou bénéficiant des paragraphes 1 et 2 de l'article 17. Ceux-ci sont soumis à la disposition de l'autorité militaire avisée en temps utile par les préfets, prévenus eux-mêmes par les maires des changements survenus dans la position de famille de ces jeunes gens.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'inspection de l'Ecole de cavalerie, par le général du Barail, est commencée depuis deux jours.

Hier, il y a eu grandes manœuvres dans la plaine de Doué. Toute l'Ecole de cavalerie et l'artillerie y ont pris part.

Les batteries occupaient les hauteurs de Bourna et défendaient les routes de Montreuil-Bellay et de Doué.

On entend parfaitement, à Saumur, la canonnade des grandes manœuvres qui s'exécutent au camp du Ruchard.

### UNE MALADIE DE LA VIGNE EN ANJOU.

Les journaux d'Angers ont reçu la lettre suivante qui intéresse également le Saumurois :

« Angers, le 6 septembre 1875.

» Monsieur le Directeur,

» Voulez-vous me permettre d'emprunter la voie de votre estimable journal, pour rectifier une erreur qui, généralement, a cours en ce moment chez les propriétaires de vignes et les vignerons : je veux parler de la prétendue présence du phylloxera dans nos contrées.

» La plupart de nos vignes, surtout celles des bords de la Loire, sont actuellement atteintes, il faut bien le reconnaître, d'une maladie qui d'abord se porte sur les feuilles, puis les fait jaunir et périr.

» Mais le mal ne s'arrête pas là. L'extrémité des rameaux se dessèche, après la chute des feuilles, et, pour peu que la maladie ait quelque intensité, le pied tout entier est bientôt complètement dépouillé, tant de ses feuilles que de ses fruits. Ces derniers, en effet, tombent, faute d'une quantité de sève suffisante pour les nourrir, ou se dessèchent sur la branche ; le mal n'est donc pas moins grand dans un cas que dans l'autre. Je crains que la souche de vigne n'en soit altérée et ne puisse donner qu'une végétation languissante à la saison suivante.

» La maladie se manifeste, dans les car-rés, sur différents points à la fois, par grou-

pes de souches en un mot, groupe qu'il est très-facile de distinguer à certaine distance. Or, cette dernière circonstance a fait croire et dire à nombre de personnes que nous étions affligés du phylloxera vastatrix ; et tout aussitôt on a jeté les hauts cris contre l'administration, qui n'avait rien fait pour empêcher le fléau d'envahir ainsi notre département.

» Depuis lors, journellement interrogé sur ce sujet, il m'a fallu sérieusement étudier la question : j'ai visité beaucoup de vignes et reconnu que si le mal était grand, nous n'étions pas, cependant, en présence du phylloxera, puisque celui-ci n'exerce ses ravages que sur les racines de l'arbuste, et n'est guère visible à l'œil nu, tandis que la maladie qui attaque actuellement nos vignobles se porte tout entière sur les feuilles. Voilà ce que, dès l'abord, j'ai formellement constaté. Mais, je l'avoue, je n'en étais guère plus avancé pour cela, ne sachant quelle nouvelle maladie venait s'ajouter de la sorte à l'oïdium, qui, cette année, sévit avec vigueur, ainsi qu'au phylloxera, que fort heureusement, je le répète, nous ne connaissons pas encore en Anjou. Je pris alors le parti de m'adresser au célèbre professeur de culture du Muséum d'histoire naturelle, à M. Decaisne, membre de l'Institut.

» Je lui fis parvenir plusieurs branches de vigne portant des feuilles malades, et le pria de vouloir bien me dire quelle était cette maladie, sa cause, et quels moyens on devait employer pour la combattre. Avec l'obligeance qui le caractérise, M. Decaisne me répondit aussitôt :

« Que vos vigneron ne s'effrayent pas ; la maladie qui les préoccupe est fort anciennement connue, et n'a rien de commun avec le phylloxera.

» Cette maladie a été prise anciennement pour un champignon et a reçu le nom d'*Erineum vitis* (Pers) : elle est due à la piqure d'un insecte qui fait développer à la face inférieure des feuilles des amas de poils épidermiques. C'est quelque chose d'analogue à ce que vous avez remarqué sur les rameaux des églantiers, sortes de broussins moussus que l'on désigne sous le nom de *bédégars*.

» Il est rare que l'*Erineum* fasse périr les ceps, et les vigneron pourraient atténuer de beaucoup le mal, en cueillant les feuilles cloquées à l'époque de l'ébourgeonnage. A cette époque, la couleur rouge n'est pas développée ; l'*Erineum* est blanc, mais on le distingue à la petite bosse qu'il détermine à la face supérieure de la feuille. Les vigneron pourraient cueillir ces feuilles cloquées, et les brûler.

» J'ai pensé, Monsieur le Directeur, que ces conseils, que ces explications de M. Decaisne, d'un savant dont les écrits jouissent en Europe d'une si haute autorité, seraient de nature à tranquilliser les viticulteurs angevins, et c'est pourquoi je me suis empressé de vous les faire connaître, certain qu'ensuite vous jugeriez utile de les mettre sous les yeux de vos nombreux lecteurs.

» Et maintenant agréez, je vous prie, mes très-humbles salutations.

» Baptiste DESPORTES,  
de la maison André LEROY,  
pépiniériste.

ANGERS. — Hier matin, un triste accident a profondément impressionné les habitants de la rue de la Roë.

Voici les détails donnés par le *Patriote* :

« A cinq heures un quart, la demoiselle Marie Rouleau, giletière, âgée de 26 ans, qui habite avec sa mère le n° 6 de la rue de la Roë, est tombée du quatrième étage sur le pavé.

» Cette jeune fille, depuis longtemps malade, voulant prendre l'air, était montée sur une petite table qu'elle avait approchée de la fenêtre.

» En se penchant pour respirer plus facilement, elle fut prise sans doute d'un étourdissement, et, perdant l'équilibre, elle fut précipitée dans la rue.

» Au bruit du corps tombant sur le trottoir, les voisins s'empressèrent de sortir pour s'informer de la cause de ce bruit, et ils furent témoins alors d'un affreux spectacle.

» La malheureuse jeune fille était étendue sur le ventre, la mâchoire fracassée et la cuisse gauche brisée, au milieu d'une mare de sang.

» On courut chercher M. le docteur Mot-tais qui arriva de suite et prodigua à la pauvre Marie Rouleau les secours les plus

compressés, et après une heure de soins la transporter à l'hôpital.  
Elle vivait encore malgré ses affreuses blessures, mais M. le docteur Mottais désespérait de la sauver. »

#### UN BŒUF ENRAGÉ.

On signale de Vouneuil-sous-Biard un bœuf heureusement fort rare ; c'est peut-être le premier cas qui se présente dans le département de la Vienne : un bœuf enragé !

Lundi soir, les fermiers de M<sup>me</sup> la baronne Demarçay constatèrent que l'un de leurs bœufs avait des allures étranges ; on manda aussitôt deux vétérinaires de Poitiers, qui finissent abattre le bœuf après avoir reconnu chez lui tous les symptômes de la rage.

On a des craintes sérieuses pour les autres bœufs qui se trouvaient dans la même étable que l'animal malade. On a dû les lier et les attacher solidement pour éviter les accidents et les malheurs qui pourraient survenir, si ces animaux étaient atteints de la terrible maladie.

(Journal de la Vienne.)

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu aux Sablois-d'Olonne le 19 septembre, des trains de plaisir seront organisés pour cette ville.

Des affiches indiqueront prochainement les heures de départ et d'arrivée ainsi que le prix des places.

L'Espérance du peuple, de Nantes, a reçu la lettre suivante, qui contient un épilogue du congrès qui s'est réuni dernièrement dans cette ville :

« Il y avait des savantes au congrès ; elles n'ont pas fait grand bruit, que nous sachions. Elles y brillaient surtout par leur petit nombre et l'absence de leurs communications scientifiques ; mais, en dehors de ces séances, elles affirmaient leur savoir, affectaient le sentiment de leur valeur littéraire, philosophique, et se prélassaient avec un certain orgueil sous leur titre de membre du congrès.

Le jour où l'essaim scientifique prenait sa volée sur les rives de Carnac, pour se livrer à l'étude des merveilles de la nature, à la contemplation des beautés de l'Océan, une des savantes s'en allait de son côté faire sensation dans le monde des baigneurs de Pornic. Elle prenait place dans la voiture publique qui dessert cette plage.

Dès les premiers pas, en montant la rampe du pont de la Poissonnerie, le pavé était glissant, un cheval s'abat. La savante ouvre en toute hâte un sac de voyage qu'elle jette à ses pieds, en tire une carte, la montre par la portière à l'automédon en lui criant : « Voyez, je suis de l'association protectrice des animaux ; veillez à vos chevaux, prenez-y garde ; je puis vous faire un procès, je suis très-puissante, j'ai fait donner des prix à ceux qui sont humains pour leurs bêtes. »

Le conducteur, déjà assez peiné de cet accident involontaire, envoie à tous les diables cette illustre protectrice des animaux.

Arrivée à Pornic, elle se rend immédiatement à l'écurie, passe une inspection en règle, toujours sa fameuse carte, son talisman à la main. « Je suis, répète-t-elle, la protectrice des chevaux ! » puis elle entre dans une fureur magnifique et tonne contre le désordre de cette écurie : on l'eût prise pour la maîtresse de céans.

Au même moment, elle aperçoit un enfant dont la tenue n'était pas précisément irréprochable. La protectrice des animaux ne se sent plus de colère ; elle fulmine contre les foudres de son association vengeresse.

« Votre Bretagne, dit-elle tout haut en s'adressant à la galerie, se distingue par sa malpropreté et sa superstition.

Puis, des hauteurs de sa science, elle lance une belle catilinaire contre les pèlerinages de Lourdes. Elle est rouge d'indignation.

Cette docte femme venait en ligne directe de Troyes en Champagne, du lieu où on élève les oies pour les pâtés de foie gras. Pourquoi, au lieu de fulminer contre notre malpropreté et nos superstitions, qui l'irritent si fort, n'avoir pas fait au congrès une communication sur les oies de son pays et sur leur foie succulent ? Je suis sûr qu'elle en savait beaucoup plus long que sur les mœurs et l'esprit de notre Bretagne.

« Cette érudite protectrice des animaux était l'hôte d'un illustre démocrate de notre ville. »

#### RECETTES UTILES.

**La destruction des insectes nuisibles.** — Un de nos correspondants nous indique le moyen suivant pour se débarrasser non-seulement des mouches, mais de toutes les larves qui s'attaquent aux vêtements de laine. Il suffit de faire brûler de la fleur de soufre dans un vase en terre ou en tôle au milieu d'une chambre, après avoir hermétiquement fermé portes et fenêtres. L'air saturé plusieurs heures durant d'acide sulfureux détruit absolument tous les insectes nuisibles ou incommodes. La quantité à employer est d'environ 125 grammes par chambre.

L'idée est excellente, mais nous croyons cependant qu'il est prudent de retirer de la pièce où se fait l'expérience les objets d'or et d'argent que la vapeur de soufre peut oxyder ou ternir.

#### COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.

Le Maire de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille auront lieu les 19 et 20 septembre.

#### Faits divers.

On lit dans le Journal du Loiret :

« M<sup>me</sup> Justin Née, qui s'est fait entendre récemment, avec son mari, dans deux concerts, à Jargeau et à Gien, et qui fut autrefois applaudie au théâtre d'Orléans, vient d'être victime d'un accident dont les suites pouvaient être fort graves.

M<sup>me</sup> Née et une autre dame, en ce moment en tournée artistique dans le département du Nord, causaient tranquillement dans la chambre de l'hôtel où elles étaient descendues, quand tout-à-coup le plafond s'effondra, les engloutit sous les meubles et sous les décombres. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à les retirer.

Les nombreuses contusions dont elles ont été atteintes n'offrent heureusement aucune gravité et l'on espère un rétablissement assez prompt. »

Un horrible événement s'est, dit-on, passé dimanche, à la fête de Jary-sur-Merne. Un aéronaute avait organisé une ascension dans laquelle il comptait emmener son fils, un enfant de huit ans. Tout était prêt et la nacelle ne tenait plus que par une corde solidement amarrée à un anneau. L'enfant était dans la nacelle, attendant son père, lorsque l'idée de partir seul traversa l'esprit du jeune aéronaute. Il prit son couteau, coupa la corde, en un clin d'œil, et le ballon s'éleva avec une terrible rapidité, au milieu d'un long cri d'effroi de la foule et du père. Il est plus que probable que le pauvre petit sera mort asphyxié ou aura été précipité de quelque effroyable hauteur.

Le Progrès des Communes, de Libourne, annonce qu'il existe au village de Bort, commune de Saint Emillion, un enfant capable, comme Hercule, d'étouffer des serpents dans son berceau.

Il s'agit, dit ce journal d'un cas de précocité anthropologique qui ne s'est peut-être jamais produit en France.

C'est un enfant de 4 ans, qui a la taille d'un enfant de 7 à 8 ans et est conformé comme un jeune homme de 20 ans. Il porte sur son corps tous les signes de la virilité, a déjà une barbe naissante, et sa force est prodigieuse. Il porte des fardeaux de 60 à 75 kilos, sans se forcer et comme en jouant.

Son intelligence est peu développée et il parle difficilement ; il éprouve souvent des crises nerveuses qui le fatiguent beaucoup.

Les parents de cet enfant nubile sont de taille ordinaire ; la mère est petite et maigre, et il a une sœur de deux ans peu développée pour son âge et marchant à peine.

Quelques renseignements donnés par l'Economiste français sur les variations du prix des tabacs :

Dès 1624, le tabac figurait dans le budget des recettes de la France, comme objet de

consommation imposable. La première taxe mise sur ce qu'on appelait alors le *petun* était de 40 sous par cent livres pesant : elle fut portée en 1632 à 7 livres, en 1664 à 40 livres, sauf pour les tabacs coloniaux, qui n'en payaient que 4. On ne se faisait déjà aucun scrupule d'imposer une denrée qui, en réalité, ne devient indispensable qu'à ceux qui le veulent bien.

C'est en vue d'assurer au Trésor public le bénéfice exclusif de cette fructueuse exploitation que le monopole fut créé en 1674. On l'affirma d'abord 600,000 livres ; en 1789, il rapportait à l'Etat 30 millions et coûtait le triple aux consommateurs. Ceux-ci, sous Louis XIV, payaient le tabac du royaume et des îles 20 sous la livre en gros, 25 sous en détail. En 1718, la Compagnie des Indes, devenue concessionnaire, portait le prix de la livre à 40 et 50 sous (gros et détail) ; puis bientôt après à 50 et 60. En 1789, de nouvelles augmentations avaient élevé le prix de gros à 3 livres 6 sous pour les rôles et carottes et à 3 livres 12 sous pour le tabac râpé ; chez les débitants, le prix courant était de 4 livres.

En 1872, il a été consommé en France 2,580,474 cigares à 5 centimes ; 488,498 à 10 centimes, et 108,054 cigares de la Havane.

Néanmoins, la France n'arrive qu'en neuvième rang dans la consommation européenne du tabac.

C'est la Belgique qui tient la corde, à raison de 250 kilogrammes par 100 individus ; viennent ensuite la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège, le Danemark, la Hongrie, la Russie.

L'Espagne figure parmi les pays qui fument le moins, — et l'on représente toujours les Espagnols comme munis d'une éternelle cigarette, — avec l'Angleterre, l'Italie et la Suède.

Le chroniqueur de la Patrie parle « mystifications littéraires » et cite, comme une des plus réussies, la suivante de Méry :

Un beau jour il publia dans un journal une longue étude sur je ne sais quel monument de l'antiquité... qui n'avait jamais existé.

Voilà que quelques jours plus tard, un autre journal contenait une autre étude, d'un écrivain allemand cette fois, qui réfutait tout ce que Méry avait publié.

Le spirituel poète ne se tint pas pour battu ; on sait que lorsqu'il se mettait à faire de l'érudition, il en remontrait aux plus savants : il répondit verbalement au savant de Dresde ou de Leipzig, et prouva par A plus B que c'était lui, Méry, qui avait raison. Vous comprenez bien que son contradicteur, fort de ses arguments, ne voulut pas en avoir le démenti et répondit en mettant bien les points sur les i. Méry riposta à son tour, ainsi de suite.

La polémique dura longtemps, suivie, serrée, ardente, acharnée. On s'arrachait les journaux qui contenaient les articles de notre compatriote et ceux du professeur allemand. Les uns prenaient parti pour Méry, les autres pour son antagoniste. L'Institut s'en mêla, les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres se mirent de la partie, et l'on se chamailla à loisir.

Malheureusement la querelle s'envenima ; notre poète était jeune et méry-dional. Un jour il perdit patience et laissa échapper, dans une de ses réponses, des paroles peu parlementaires à l'adresse de l'Allemand. Celui-ci se fâcha tout rouge. Bref, un cartel s'ensuivit. Méry partit pour aller se battre sur la frontière du Rhin ; à Baden, je crois.

Le duel eut une issue funeste pour le savant. Le poète l'embrocha net. Les journaux publièrent les détails.

Quand l'impression pénible produite par ces tristes conséquences d'une polémique trop acerbe se fut dissipée, on apprit, — je soupçonne un peu Méry d'avoir aidé à l'apprendre, — que le savant et le poète ne faisaient qu'un seul et même personnage. C'était Méry qui écrivait les articles et les réponses ; et il faut avouer à son honneur qu'il ne s'épargnait guère dans les ripostes de son chimérique adversaire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 août 1875.

##### NAISSANCES.

Le 4<sup>er</sup>. — Louise-Joséphine Petiot, rue

Saint-Nicolas. — Charles Thiphanneau, rue de Lorraine.

Le 3. — Georges-Albert Menochet, rue Saint-Michel.

Le 5. — Louise Garnier, rue...

Le 8. — Edouard Richet, rue Saint-Nicolas. — Gabrielle-Joséphine Archelais, rue Nationale.

Le 11. — Ernest Dolivet, rue de la Visitation. — Louise Gaudin, rue de la Basse-Ille.

Le 15. — Eugène Guichard, ancienne route de Tours. — Marie-Louise Léger, rue...

Le 16. — Alphonse-Adolphe Dézé, rue du Bellay.

Le 18. — Joseph Ledeuil, rue...

Le 19. — Gaston-Raoul Bignon, rue d'Orléans. — Joseph-Maxime-Henri Jacquemin, rue du Port-Cigogne.

Le 20. — Hélène-Sophie-Adèle Gouby, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 21. — Adélaïde Delfau, rue de Bordeaux.

Le 23. — Emile-Frédéric Nouchet, rue...

Le 26. — Léonie Robineau, rue de Fenet.

Le 27. — Marguerite-Olympe Basley, rue du Portail-Louis.

Le 30. — Anna-Marie Barousse, rue Brault.

##### MARIAGES.

Le 2. — Paul-Alexandre Guillemé, menuisier, a épousé Victorine Ribot, lingère, tous deux de Saumur.

Le 3. — Henri-Abraham Pelou, employé des ponts-et-chaussées, a épousé Louise-Marie Radé, sans profession, tous deux de Saumur. — Constant-Nicolas Garçon, cavalier de remonte, a épousé Augustine-Philomène Dinneourt, lingère, tous deux de Saumur.

Le 7. — Alphonse-Jules Ballet, employé de chemin de fer, a épousé Marie-Louise Vallet, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 17. — Charles-Simon Carillon, marchand, a épousé Léontine Carillon, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 24. — Abel Garau, employé de banque, a épousé Louise Chaillou, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Léon Mathieu, charron, de Bagneux, a épousé Augustine-Jeanne Tessier, domestique, de Saumur.

##### DÉCÈS.

Le 2. — Jean-Etienne Pasquier, rentier, 62 ans, rue du Marché-Noir. — Marie Gandon, couturière, 32 ans, épouse Eugène Jourdain, à l'Hospice.

Le 4. — Zédoée Hervoil, sans profession, 66 ans, épouse Blaise Terrien, Porte-du-Bourg.

Le 9. — François-Eugène Bodet, domestique, 37 ans, rue de la Chouetterie.

Le 12. — Clément Hérisson, menuisier, 75 ans, rue Saint-Nicolas. — Jean Esnault, tailleur de pierre, 57 ans, quai de Limoges.

Le 13. — Jean-Jacques Baudin, menuisier, 76 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Julienne Hisquin, sans profession, 44 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 15. — Félicité Jardin, épicière, 55 ans, épouse René-Jean-Baptiste Ballet, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 17. — Rachel-Éléonore Sénéchal, 4 mois, rue du Vieux-Pont. — Alexandre Guillot, menuisier, 57 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Marie-Alexandrine Couvra, journalière, 49 ans, veuve François Rèche, Grand'Rue.

Le 23. — Henriette-Emilie Bréard, 3 ans, rue de Poitiers.

Le 24. — Marthe Pintre, 4 mois, rue du Bellay.

Le 25. — Henri Joullain, cuisinier, 25 ans, à l'Hospice. — Marie-Clotilde Jagot, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 26. — Marie Bourgeois, sans profession, 80 ans, veuve Pierre Bougard, rue de la Tonnelle.

Le 27. — Marie Piffard, sans profession, 53 ans, épouse Jean-Baptiste Royer, rue de Fenet. — Alexis-Etienne Rabouin, 5 ans, rue de la Visitation.

Le 28. — Emilia-Baptistine-Félicité Boret, 6 ans, rue du Portail-Louis. — René Gabillé, rentier, 75 ans, rue de Poitiers.

Le 29. — Eugène Guichard, 45 jours, ancienne route de Tours.

Le 30. — Frédéric-Pineau, propriétaire, 79 ans, quai de Limoges.

**Théâtre de Saumur.**

*Jeudi 9 septembre 1875,*  
Représentation extraordinaire avec le concours de  
**M<sup>lle</sup> SCRIVANECK**  
Des théâtres du Palais-Royal, des Variétés, etc.

**M. VASSOR**  
Du théâtre du Vaudeville,  
Accompagné d'Artistes de Paris.

1° **Le Salon d'attente**, comédie en un acte, de M. Jules Prével.

2° **John et Jean**, pièce en un acte, de M<sup>me</sup> Amélie Peyronnet.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira les rôles de *John et Jean*, qu'elle a créés à Paris.

3° **Le Vœu inutile**, comédie en un acte, en vers, de M. Bernard Lopez.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira le rôle de *Silvio*.

4° **Le Tour de la Boule**, revue en un acte, par M. Emmanuel, exécuté par M. Vassor, qui imitera :

MM. P. Berton, Ravel, Lesueur, Parade, Lafontaine, Dupuis, Baron, Léonce, Berthelier, Geoffroy, Brasseur, Pérez, Lhéritier, Lassouche, Dumaine, Lacrosonnière, Alexandre et Laurent, artistes des divers théâtres de Paris.

5° **Elise a manqué le train**, comédie en un acte, de M. Laurencin.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira le rôle d'*Eudoxie*.

6° **Le Homard**, comédie en un acte, de M. Edmond Gondinet.  
Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h. 1/2.

Dans le numéro que *l'Univers illustré* publie cette semaine, nous trouvons une superbe planche en double format qui attirera l'attention de toutes les personnes de goût. C'est une fantaisie ingénieuse et charmante, intitulée *le Bac japonais*, où le burin du graveur a rivalisé de talent avec le crayon du dessinateur. Nous avons également à signaler les sujets suivants : combat, sous les murs de Trébinje, entre les Turcs et les insurgés d'Herzégovine; la chapelle élevée, à Zanzibar, sur l'emplacement du marché aux esclaves; le capitaine Webb abordant sur la plage de Calais, après avoir traversé la Manche à la nage; le grand festival orphéonique du jardin des Tuileries; la revue comique du mois, par Cham, douze gravures pleines de verve et d'esprit; la collision entre le yacht de S. M. la reine d'Angleterre et une goélette de plaisance, etc. — Rébus, problème d'échecs. — Cette seule nomenclature suffit pour montrer combien *l'Univers illustré* est un journal attrayant et varié. Quant à sa partie littéraire, il nous suffit de dire qu'elle est à la hauteur de sa partie artistique.

**L'UNION**

COMPAGNIE D'ASSURANCES

SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829

15, rue de la Banque, 15, Paris.

Capital de garantie et fonds placés :

TRENTE-HUIT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAUX

Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES

Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.

PARTICIPATION

Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS

Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES

Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE** L'EAU DE SAVON...  
assainit l'haleine, tonifie les gencives et...  
d'une façon absolue la conservation des dents...  
Récompensés aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger.  
Un article nouveau : LES PERLES J.-V. BOMME aromatisées, pour FUMEURS, se recommandent par des qualités très-supérieures aux autres cachou ou articles similaires. — se trouvent dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un lot de 10 bonbonnières mécaniques de 20 perles chacune, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbonnière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD et C<sup>o</sup>, seuls propriétaires des produits du D<sup>r</sup> J.-V. BOMME à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 — — — — —  
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
6 heures 30 minutes du matin.  
10 — 45 — — — — —  
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 SEPTEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	66	75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	742	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	711	95	6
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	96	10	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	645	»	10
5 % jouiss. novembre. . . . .	104	10	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	615	»	6
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	470	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	350	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	225	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	348	75	3	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	480	»	5	Est, jouissance nov. . . . .	377	50	2	Orléans. . . . .	313	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	497	50	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . . .	965	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	312	25	»
— 1869, 3 % . . . . .	347	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	697	50	2	Est . . . . .	309	50	»
— 1871, 3 % . . . . .	324	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1172	50	1	Nord . . . . .	316	50	»
— 1875, 4 % . . . . .	466	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	995	»	1	Ouest . . . . .	309	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3865	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	617	50	2	Midi . . . . .	310	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	597	50	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	995	»	»	Ouest . . . . .	310	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. . . . .	500	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1000	»	1	Deux-Charèntes. . . . .	290	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	325	»	»	Société immobilière, j. janv. . . . .	24	»	»	Vendée . . . . .	230	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	915	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	395	»	3	Canal de Suez. . . . .	520	»	»

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 3 mai 1875.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.  
9 — 1 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 18 — — — — — express.  
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULON.  
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h.

Etude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
DE SUITE  
**OU A LOUER**  
Pour le 24 juin 1877.

**LE GRAND HOTEL D'ANJOU**  
Situé à Saumur, rue d'Orléans.  
S'adresser à M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (427)

**A CÉDER OU A LOUER**  
UN  
**MAGASIN DE PARAPLUIES**  
Rue du Portail-Louis, n° 52.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PICARD-OGER. (397)

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite, LES  
**CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.**  
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.  
S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (428)

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE MAISON**  
Sise à Noyant, canton de Genes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A VENDRE**  
**UN Foudre**  
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

**A VENDRE**  
D'OCCASION,  
**UNE TABLE** acajou, à rallonges, de douze convertis;  
**UNE GLACE** à cadre d'ébène, de 1 mètre 30 sur 90 centimètres.  
S'adresser au bureau du journal.

**SANS COPAHU OVULES SUÉDOIS**  
Sans odeur, ne purgeant pas, doivent être propagées pour remplacer Capsules Copahu, Dragées, etc.  
**COLONER**, 103, rue Montmartre, Paris, et les pharmacies.  
GUERISON FACILE, en secret. 4 francs (expédié franco). (289)

UNE MAISON DE ROUENNERIE demande un apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LIEBIG**  
**BOUILLON INSTANTANÉ**  
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX  
Pour Sauces et pour Assaisonnements  
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR  
1867, 1868, 1869, 1872, 1873  
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne  
Mis hors concours — Lyon 1872  
SE VEND PARTOUT  
EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET TOILETTE DE PARIS**  
Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE  
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.  
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS  
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

**EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN**  
REMBOURSABLE MOYENNANT DES  
GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, 30,000, 20,000, 10,000, 5,000, 2,000, 1,000, 500, 250, 100, 50, 25, 10, 5, 2, 1, 0,50, 0,25, 0,10, 0,05, 0,02, 0,01, 0,005, 0,002, 0,001, 0,0005, 0,0002, 0,0001, 0,00005, 0,00002, 0,00001, 0,000005, 0,000002, 0,000001.  
(Le moindre gain est de fr. 46)  
d'un total de  
26,950,000 LIRE ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU  
LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1875.  
Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.  
Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.  
Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage.  
S'adresser directement à  
**L'AGENCE DE FONDS PUBLICS**  
A GENEVE.  
Listes et renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'États.  
**P.-S.** On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

**L'ODYSSÉE D'HOMÈRE**  
MISE  
**A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE**  
D'APRÈS LES TRADUCTIONS  
De BITAUBÉ et de POPE  
Par F. DABURON,  
Ancien Magistrat.  
Prix : 2 francs.  
A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

**VENDU AU PROFIT DES PAUVRES**  
**ETUDES DRUIDIQUES**  
Par A. C. G. — 1<sup>er</sup> fascicule, 50 centimes.  
Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.